

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 13 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 13 juin à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle VILLATTE, Maire de SAUZON.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 15 <u>Présents :</u> 10 <u>Votants :</u> 12</p>	<p>▪ <u>Étaient présents :</u> Isabelle VILLATTE, Myriam DAVID, Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, Fabien DRAMARD, Régine KERVIEL, Léopold LAMBOTIN, Philippe BERNERY, Ronan JUHEL.</p>
<p><u>Date de convocation :</u> 07 juin 2019</p>	<p>▪ <u>Absents avec pouvoir :</u> François-Xavier COULON pouvoir à Régine KERVIEL, Virginie PORTUGAL-SCULLER pouvoir à Baptiste MATEL.</p>
<p><u>Date de publication et d'affichage :</u> 21 juin 2019</p>	<p>▪ <u>Absent excusé :</u> Franck GUEGAN.</p>
	<p>▪ <u>Absent :</u> Yves LOYER, Thierry MAHEO.</p>
	<p>▪ <u>Secrétaire :</u> Léopold LAMBOTIN.</p>

Délibération n° 16 de la séance du 13 juin 2019

REF/N°2019-056 : TARIF CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Madame le Maire propose les pourcentages d'augmentation suivants :

- 1 % qui porte le repas à 2,78 €,
- 2 % qui porte le repas à 2,80 €,
- 3 % qui porte le repas à 2,83 €.

Donne la parole à la cantinière présente dans le public qui expose la volonté de s'approvisionner en produits bio et également les difficultés rencontrées. Un conseiller municipal exprime son opinion sur une augmentation de 2 % assortie de la condition d'accentuer le produit biologique.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité une augmentation de 2% pour l'année scolaire 2019/2020 :

1. ce qui porte le prix du repas à 2,80 €.
2. reconduit le tarif spécifique de 0,50 € pour l'accueil des enfants présentant des intolérances alimentaires dont les parents apportent un repas spécifique.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

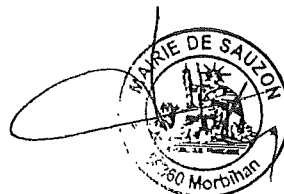
Télétransmission le 21 juin 2019

sous le n° 19-060D2019-055 (matière de l'acte 7-10 :
Finances locales - Divers)

Accusé réception le 21 juin 2019

Publiée le 21 juin 2019

Document certifié conforme



Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON